

# Fiche d'information

## Conservation de l'ours blanc au Canada

L'ours blanc se trouve en Russie, au Danemark (Groenland), en Norvège, aux États-Unis (Alaska) et au Canada. Le Canada compte environ 15 500 des 20 000 à 25 000 ours blancs du monde entier qui vivent dans les régions polaires.

La gestion des populations d'ours blancs du Canada relève des compétences provinciales et territoriales et des conseils de gestion des ressources fauniques où elles se trouvent. La recherche est principalement effectuée par les organismes gouvernementaux et les universités, y compris le gouvernement du Canada.

Environnement Canada joue un rôle clé en fournissant une expertise scientifique sur l'ours blanc et en travaillant en étroite collaboration avec d'autres compétences à des comités nationaux et internationaux pour s'assurer que les populations sont gérées de façon durable.

## Populations au Canada

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) est l'organisme indépendant chargé d'évaluer et de désigner les espèces considérées comme en péril au Canada. Le COSEPAC utilise les meilleurs renseignements disponibles, y compris la science, les connaissances traditionnelles autochtones et les connaissances des collectivités. Les évaluations effectuées par le COSEPAC constituent le fondement aux fins de l'examen de l'inscription d'une espèce en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. L'ours blanc a été évalué de nouveau par le COSEPAC en 2008 comme étant une seule population et a été désigné, de façon globale, comme espèce préoccupante. Les consultations concernant l'inscription de l'ours blanc sous la catégorie « espèce préoccupante » en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* sont en cours.

Le comité technique du COSEPAC fournit un rapport d'étape annuel qui comprend des évaluations scientifiques des tendances prochaines des sous-populations. Ces évaluations sont utilisées dans la gestion des diverses sous-populations par les compétences responsables. Les évaluations scientifiques de 2009 du Comité technique de l'ours blanc ont indiqué que trois sous-populations étaient susceptibles de connaître une croissance (détroit du Vicomte de Melville, détroit de M'Clintock, et golfe de Boothia), trois sous-populations étaient susceptibles de demeurer stables (détroit de Davis, nord de la mer de Beaufort, et sud de la baie d'Hudson), six sous-populations étaient susceptibles de diminuer (baie de Baffin, bassin Kane, détroit de Lancaster, baie Norwegian, sud de la mer de Beaufort, et ouest de la baie d'Hudson), et une sous-population était inconnue (bassin Foxe).

## Recherche

Une recherche coopérative est souvent entreprise là où le projet est d'intérêt pour plusieurs compétences, y compris les États-Unis (Alaska), le Danemark (Groenland) et la Norvège. Certains projets de recherche menés par des chercheurs universitaires sont coordonnés avec ceux des scientifiques gouvernementaux. D'autres projets sont menés grâce à des fonds provenant des conseils de gestion des ressources fauniques établis par le processus de revendication territoriale, par des fondations



indépendantes et au moyen de bourses accordées à d'étudiants diplômés.

## Gestion

La responsabilité de la gestion des populations d'ours blancs du Canada incombe aux provinces, aux territoires et aux conseils de gestion des ressources fauniques où celles-ci se trouvent, dont le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi qu'aux conseils de cogestion et aux groupes d'utilisateurs des ressources qui sont les principales organisations de la gestion des espèces sauvages dans bon nombre de zones septentrionales.

Gouvernement du Canada
Leadership <ul style="list-style-type: none"><li>• Accords internationaux</li><li>• Législation nationale</li><li>• Coordination entre les compétences</li><li>• Protection du patrimoine national</li></ul> Recherche Soutien à la recherche <ul style="list-style-type: none"><li>• Subventions</li><li>• Logistique</li></ul>

Provinces et territoires
Autorité de gestion <ul style="list-style-type: none"><li>• Gestion des prises</li><li>• Gestion de l'habitat</li><li>• Respect des mandats internationaux et fédéraux du Canada concernant la conservation de l'ours blanc</li><li>• Recherche</li></ul>

L'ensemble du cadre de gestion visant à assurer la durabilité des populations d'ours blancs au Canada comprend la législation, la recherche et les programmes de gestion de chaque compétence concernée, ainsi que l'Accord pour la protection des espèces en péril, la *Loi sur les espèces en péril*, le Comité technique de l'ours blanc et le Comité administratif sur l'ours blanc du Canada.

Au Canada, la chasse à l'ours blanc est réservée aux peuples autochtones qui prennent des ours en se conformant à des pratiques de conservation exemplaires. Dans certaines régions, les peuples autochtones peuvent choisir d'affecter une petite proportion du quota pour les chasses par des non-résidents, guidés par des Autochtones; ces chasses sont un élément important de l'économie pour certaines collectivités des régions septentrionales.



La gestion des prises au Canada est conforme à l'Accord international sur la conservation des ours blancs (polaires) de 1973. Les compétences responsables gèrent les prises d'ours blancs pour s'assurer de la pérennité des populations présentes sur leur territoire respectif.

Les quotas sont établis de façon à tenir compte des recommandations formulées par des

scientifiques fédéraux, provinciaux et territoriaux, des spécialistes universitaires, de même que par des chercheurs des États-Unis qui travaillent en Alaska. Les quotas tiennent compte du problème des ours blancs qui représentent une nuisance et qui doivent être déplacés dans l'intérêt de la sécurité publique ainsi que des ours chassés par les touristes. Les quotas sont respectés avec un degré exceptionnellement élevé de conformité.

À titre d'exemple de la participation d'Environnement Canada dans la gestion de l'ours blanc, mentionnons entre autres :

- la collaboration avec les États-Unis pour la conservation des populations transfrontalières d'ours blancs telles que la sous-population du sud de la mer de Beaufort.
- la collaboration avec le gouvernement du Nunavut et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour l'élaboration d'un protocole d'entente avec le Groenland portant sur la gestion des populations transfrontalières d'ours blancs.
- l'établissement d'aires protégées pour les espèces sauvages en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les conseils de gestion des ressources fauniques dans les territoires. Par exemple, dans le Nord, des parcs nationaux, des réserves nationales de faune, des refuges d'oiseaux migrateurs et des parcs provinciaux et territoriaux permettent la protection de certains habitats terrestres.
- la réglementation de l'importation et de l'exportation d'ours blancs vivants, de leur peau et de trophées.
- la participation aux réunions du Comité administratif sur l'ours blanc, qui suit les conseils techniques du Comité technique de l'ours blanc, qui prend des décisions coordonnées sur la gestion de l'ours blanc au Canada et qui veille à ce que le Canada remplisse ses obligations en tant que partie signataire de l'Accord international sur la conservation des ours blancs (polaires) de 1973.

l'administration de la *Loi sur les espèces en péril* pour prévenir la disparition d'espèces sauvages au Canada